



RELEVÉ DE DÉCISIONS

Réunion du Conseil communautaire
Du jeudi 27 janvier 2022 à 18 heures
Espace culturel à DOULLENS

Le 27 janvier 2022 à 18 heures, se sont réunis à l'espace culturel de DOULLENS et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 21 janvier 2022, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	62/93
AUTHEUX : Régis DESPLANQUE, BARLY : Jean-Louis BOUCHEZ, BEALCOURT : Didier SEPTIER, BEAUCOURT-s/-L'HALLUE : Annie MARCHAND, BEAUMETZ : Jean-Michel MAGNIER, BEAUQUESNE : Alain CANNET, Anne-Sophie DIEPPE, François DURIEUX, BEAVAL : Martine MESROUA, Jean-François NIQUET, Bernard THUILLIER, BEHENCOURT : Philippe PLAISANT, BERNATRE : Raphaël LEJEUNE, BERNAVILLE : Christelle LECLERCQ, BERNEUIL : Francis FLAHAUT, BOUQUEMAISON : Daniel CARON, BREVILLERS : Vanessa DEBONNE, CANDAS : Evelyne GREF, COISY : Claude DEFLESSELLE, CONTEVILLE : Vincent MARQUANT, DOMESMONT : Joël BAZIN, DOMLEGER-LONGVILLERS : Yves DOUAY, DOULLENS : Fanny DELESTRÉ, Céline HERTAULT, Fabrice DEHAENE, Christelle HIVER, Murielle MALLART, Claude MAQUET, Laurent NAUWYNCK, Marie-Christine PHILIPPIN, Pascal PIOT, Corinne POIRÉ, EPECAMPS : Emilie DERAMECOURT, FFIEFFES-MONTRELET : Xavier VARLET, FIENVILLERS : Alain ROUSSEL, FLESSELLE : Louisa MOREL-AFIR, FROHEN-s/-AUTHIE : Jean-Pierre DEVILLERS, GEZAINCOURT : Martine BOTTE, GORGES : Guy DELATTRE, GROUCHES-LUCHUEL : Francis PETIT, HEM-HARDINVAL : Éric ROUSSEL, HIERMONT : Audrey CARPENTIER, HUMBERCOURT : Catherine PENET-CARON, LE MEILLARD : Jean-Pierre CARDON, LONGUEVILLE : François CREPIN, LUCHEUX : Michel DUHAUTOY, MAIZICOURT : Antoine SEPTIER, MEZEROLLES : Guy DELANNOY, MIRVAUX : Camille CORSYN, MONTIGNY-LES-JONGLEURS : Rachèle DELGOVE, MONTONVILLERS : Laurent CRAMPON, NAOURS : Jean-Michel BOUCHY, Clémence ROUSSEAU, OCOCCHES : Dominique DUFOSSÉ, PIERREGOT : Loïc DUPONT, RAINNEVILLE : Christian MANABLE, Jacques MASSET, RUBEMPRE : Anne LOIRE, SAINT-ACHEUL : Olivier FEUTREL, TALMAS : Patrick BLOCKLET, TERRAMESNIL : Thierry BOUVET, VILLERS-BOCAGE : Anne-Sophie DOMONT,	
SUPLÉANTS PRÉSENTS	
BAVELINCOURT : François-Xavier VALENGIN (suppléant), CONTAY : Franck KMIEC (suppléant), NEUVILLETTE : Florent PECOURT (suppléant), OUTREBOIS : Jean-Pierre LEFEVRE (suppléant),	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	18/93
BAVELINCOURT : Alain JUMELLE représenté par François-Xavier VALENGIN (suppléant), BERNAVILLE : Didier PATTE donne pouvoir à Christelle LECLERCQ, BONNEVILLE : Emmanuel PETIT donne pouvoir à Christelle HIVER, CANDAS : Dominique HERSIN donne pouvoir à Evelyne GREF, CONTAY : Valérie DENEVE représentée par Franck KMIEC (suppléant), DOULLENS : Romain DELAMOTTE donne pouvoir à Corinne POIRE, Bernard QUINDROIT donne pouvoir à Céline HERTAULT, Claire WARUSFEL donne pouvoir à Laurent NAUWYNCK, FLESSELLE : Jocelyn LOUETTE donne pouvoir à Louisa MOREL-AFIR, MOLLIENS AU BOIS : Frédéric AVISSE donne pouvoir à Jean-Michel BOUCHY, MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : Marlène MIRGUET donne pouvoir à Annie MARCHAND, NEUVILLETTE : José DOAL remplacé par Florent PECOURT (suppléant), OUTREBOIS : Emmanuel MARECHAL remplacé par Jean-Pierre LEFEVRE (suppléant), PROUVILLE : Bernard DUFETEL donne pouvoir à Jean-Michel MAGNIER, REMAISNIL : Catherine NIQUET donne pouvoir à Guy DELONNOY, SAINT-GRATIEN : Bruno MASSIAS donne pouvoir à Philippe PLAISANT, TALMAS : Carole REVILLON donne pouvoir à Patrick BLOCKLET, VILLERS-BOCAGE : Gérald ANSART donne pouvoir à Jacques MASSET,	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	13/93
AGENVILLE : Dany PETIT, AUTHIEULE : Vincent DOCHY, BEAVAL : Bernard CANDAS, BOISBERGUES : Jean-Pierre OSSART, DOULLENS : Dorothée CRAPOULET, FLESSELLE : Claude MARTINVAL, Séverine MARSILLE, FREHENCOURT Serge WILS, HEUZECOURT : Jean-Paul MICHILSEN, LA VICOGNE : David GALLET, VADENCOURT : Christian BOCQUET, VILLERS-BOCAGE : Marc ALBERGE, WARGNIES : Claude DIMOFF	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Clémence ROUSSEAU (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	80/93

Composition du Bureau communautaire :

	Nom	Commune	Fonction
1	Christelle HIVER	DOULLENS	Présidente
2	Jacques MASSET	RAINNEVILLE	1 ^{er} Vice-président - Finances / scolaire
3	Jean-Michel BOUCHY	NAOURS	2 ^e Vice-président - Economie / tourisme
4	Francis PETIT	GROUCHES-LUCHUEL	3 ^e Vice-président - Environnement
5	Catherine PENET-CARON	HUMBERCOURT	4 ^e Vice-présidente - Solidarités
6	Patrick BLOCKLET	TALMAS	5 ^e Vice-président - Voirie / bâtiments / AAGV
7	François DURIEUX	BEAUQUESNE	6 ^e Vice-président -Urbanisme / OM
8	Anne Sophie DOMONT	VILLERS-BOCAGE	7 ^e Vice-présidente - Culture
9	Jean-Michel MAGNIER	BEAUMETZ	8 ^e Vice-président - Enfance / jeunesse
10	Laurent CRAMPON	MONTONVILLERS	9 ^e Vice-président - Personnel
11	Christelle LECLERCQ	BERNAVILLE	Membre du Bureau communautaire
12	Philippe PLAISANT	BEHENCOURT	Membre du Bureau communautaire
13	Bernard THUILLIER	BEAUVAIL	Membre du Bureau communautaire
14	Jean-Paul MICHILSEN	HEUZECOURT	Membre du Bureau communautaire
15	Frédéric AVISSE	MOLLIENS-AU-BOIS	Membre du Bureau communautaire
16	Daniel CARON	BOUQUEMAISON	Membre du Bureau communautaire
17	Alain ROUSSEL	FIENVILLERS	Membre du Bureau communautaire
18	Annie MARCHAND	BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE	Membre du Bureau communautaire
19	François CREPIN	LONGUEVILLETTE	Membre du Bureau communautaire

Le quorum est atteint.

L'assemblée communautaire est autorisée à se prononcer sur l'ordre du jour proposé.

- Nombre de voix exprimées : 80/93 conseillers.
- Présents : 62
- Pouvoirs : 18

La Présidente présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des Conseillers communautaires. Elle salue la présence de Mme Sabine CARTON, Conseillère départementale du Canton de Corbie et M. Rémy FROISSART, Conseiller aux décideurs locaux (CDL) à la trésorerie de Doullens.

La Présidente a le plaisir d'offrir pour ce début d'année à l'ensemble des élus, un exemplaire du Projet de territoire de la CCTNP acté le 8 juillet 2021. Ce document sera remis à nos grands partenaires (Etat, Région, Département, Syndicats et autres organismes). Une gourde promotionnelle CCTNP est proposée cette année, afin de soutenir la réduction des déchets plastiques (bouteilles d'eau).

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Clémence ROUSSEAU (NAOURS) est candidate.
Elle est élue à l'unanimité.

2. Approbation du relevé de décisions du 25 novembre 2021

Le relevé de décisions est proposé à l'avis de l'assemblée.
Il est approuvé à l'unanimité.

3. Modification de l'ordre du jour du 27 janvier 2022

La Présidente propose de modifier exceptionnellement l'ordre du jour, afin de libérer Laurent CRAMPON en cours de séance. Avec l'accord de l'assemblée, le chapitre PERSONNEL est présenté en début de séance.

La Présidente rappelle qu'il a été évoqué lors du Conseil communautaire du 25/11/2021 la possibilité de mettre davantage en application les délégations octroyées par l'assemblée au Bureau et à la Présidente. Ainsi, certains sujets proposés ce soir sont des informations à l'assemblée, de décisions prises en Bureau et par la Présidente, conformément aux délégations autorisées (délibérations du 15 juillet 2020).

ADMINISTRATION GENERALE	3
1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.....	4
2. Approbation du relevé de décisions du 25 novembre 2021.....	4
3. Modification de l'ordre du jour du 27 janvier 2022.....	4
PERSONNEL	6
4. DELIB : Mise à disposition d'un agent technique de la commune de Bonneville	6
5. DELIB : Instauration de la durée annuelle légale du travail de 1607 heures.....	6
6. DELIB : Les créations et modifications de différents postes.....	7
7. Présentation des nouveaux agents de la CCTNP.....	8
8. DELIB DU CONSEIL : Adhésion à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)	8
9. DECISION PRESIDENTE : Révision des contrats des refuges pour animaux	9
10. DECISION PRESIDENTE : Adhésion au nouveau contrat du groupe d'assurance des risques statutaires (2022-2025)	10
11. INFO : Transfert de l'antenne de la Mission Locale Grand Amiénois.....	10
FINANCES	11
12. DELIB CONSEIL : Acquisition d'un bien immobilier pour la création d'un RPE à Doullens	11

13.	<i>DELIB BUREAU : Engagement d'un quart des dépenses d'investissement au budget général et budgets annexes pour l'exercice 2022.....</i>	11
14.	<i>INFO : Arrêtés de virements de crédit.....</i>	12
MARCHES PUBLICS.....		12
15.	<i>DELIB CONSEIL : Fourniture et livraison de produits et matériels d'entretien et d'hygiène pour la CCTNP.....</i>	12
16.	<i>DECISION PRESIDENTE : Fourniture d'arbres et matériels connexes sur les Communes de la CCTNP.....</i>	12
17.	<i>DECISION PRESIDENTE : Diagnostic des systèmes d'assainissement des Communes de Flesselles et de Villers Bocage.....</i>	13
18.	<i>DECISION PRESIDENTE : -Prestation de service pour l'exploitation des stations d'épuration de Beauval, Luchaux, Candas, Fienvillers, Villers Bocage, Rubempré et les réseaux de collecte des eaux usées de Coisy et Rainneville</i>	13
19.	<i>DELIB CONSEIL : Création de la société publique locale (SPL) « Centre Aquatique Communautaire Territoire Nord Picardie » et prise de participation par la CCTNP.....</i>	13
SCOLAIRE		18
20.	<i>DELIB : Recours au contrat d'apprentissage</i>	18
ENVIRONNEMENT.....		19
21.	<i>DELIB : Adhésion à la convention SOMEA (Somme Espace et Agronomie).....</i>	19
URBANISME.....		20
22.	<i>DELIB : Avis défavorable relatif au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Rubempré</i>	20
23.	<i>DELIB : Cession d'une parcelle du CCAS de Beauval à la CCTNP pour la construction de la STEP sur la commune</i>	23
24.	<i>DELIB : Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Beauval</i>	23
COMMUNICATION		23
25.	<i>INFO DECISION PRESIDENTE : Approbation du contrat d'accompagnement du RGPD avec la société ADICO.....</i>	23
INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.....		24

Laurent CRAMPON (MONTONVILLERS) annonce que les sujets ci-dessous ont été approuvés à l'unanimité en Comité technique (CT) le 25 janvier 2022.

4. DELIB : Mise à disposition d'un agent technique de la commune de Bonneville

La mise à disposition concerne le remplacement de M. Franck BAILLY, un agent technique muté dans une autre région. Dans l'attente de la publication du poste et du recrutement, M. Emmanuel PETIT Maire de la commune de BONNEVILLE a proposé la mise à disposition d'un de ces agents techniques.

En accord avec l'agent concerné, la mise à disposition à temps complet (35/35e) est effective à compter du 17/01/2022 pour une durée de 3 mois. M. TITREN pourra s'il le souhaite, porter sa candidature sur le poste lors de sa parution.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

- ▶ Le Conseil communautaire approuve la mise à disposition d'un agent technique de la commune de BONNEVILLE, à temps complet pour une durée de 3 mois à compter du 17 janvier 2022.

5. DELIB : Instauration de la durée annuelle légale du travail de 1607 heures

Comme pour les communes, la Préfecture de la Somme a sollicité la CCTNP pour l'instauration de la durée annuelle légale du travail. Il est rappelé que les services de la CCTNP sont déjà soumis au principe des 1607 heures.

- Daniel CARON (BOUQUEMAISON) souhaite savoir quel a été l'avis des membres du Comité technique.

Il est confirmé que le Comité technique a remis un avis favorable à l'unanimité. Aucune remarque n'a été relevée sur ce dossier. Il remercie à cet effet les membres du CT pour la qualité des échanges lors de la séance. Il est précisé que l'application du dispositif était déjà en vigueur au sein de la CCTNP. Aucune journée dite « de La Présidente », n'était octroyée depuis la fusion.

La Présidente rappelle que le comité technique est consulté pour remettre un avis mais que l'application de cette délibération est de tout façon réglementaire.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

- ▶ **Le Conseil communautaire approuve** l'instauration de la durée annuelle légale du travail de 1607 heures, comme indiqué,

6. DELIB : Les créations et modifications de différents postes

Laurent CRAMPON (MONTONVILLERS) annonce qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation statutaire de plusieurs agents renouvelés sur plusieurs contrats en accroissement temporaire d'activités.

- Louisa MOREL-AFIR (FLESSELLES) souhaite savoir s'il s'agit là de titularisations.

Il est précisé que les agents concernés sont actuellement en CDD pour *accroissement temporaire d'activités*. Le renouvellement de leur contrat de manière répétée impose qu'un poste permanent en CDI de droit public leur soit proposé. En ce qui concerne les titularisations, elles ne sont pas automatiques et résultent d'une décision propre de l'autorité territoriale. Pour mémoire, les créations de postes permanents impliquent des publications légales sur lesquelles les agents intéressés peuvent se positionner.

Concernant la modification du poste de secrétaire de Mairie en adjoint administratif, la Présidente précise qu'il s'agit d'un agent gestionnaire finances/RH de catégorie A, parti en retraite au 31/12/2021. L'objectif est ainsi de réaliser des économies en permettant son remplacement par un adjoint administratif de catégorie C.

Concernant les modifications de poste à la suite des réussites de concours, la Présidente rappelle que cela intègre le cadre des lignes directrices de gestion de la CCTNP. Elle soutient les initiatives d'évolutions professionnelles des agents.

- Patrick BLOCKLET (TALMAS) informe l'assemblée que sa commune est à la recherche d'un/une secrétaire de mairie pour 2 jours par semaine. Il souhaite savoir si d'autres communes ont un besoin afin de mutualiser un recrutement.

La Présidente rappelle avoir réalisé un recensement auprès des communes à l'automne 2021. Certaines communes rencontrent des difficultés sur le recrutement. Il est proposé que les services de la CCTNP transfèrent automatiquement les CV dont les profils sont jugés intéressants. La Présidente propose d'étudier avec les Vice-présents la possibilité ou non pour la CCTNP de supporter le recrutement d'un/une secrétaire mutualisé(e). Auquel cas, cela restera de la compétence des communes.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

- ▶ **Le Conseil communautaire approuve** la création des postes suivants : un assistant de conservation du patrimoine, 2 Adjoints techniques, 2 directeurs ALSH, 8 animateurs ALSH, un agent d'entretien ALSH. Et il approuve la modification des postes suivants : 2 postes de technicien remplacés par 2 postes de technicien principal de 2^e classe et un poste de secrétaire de mairie remplacé par un poste d'adjoint administratif.

7. Présentation des nouveaux agents de la CCTNP

La Présidente présente à l'assemblée communautaire, les agents qui ont récemment pris leurs fonctions au sein des services de la CCTNP :

Pôle	Nom/prénom	Fonctions	Coordonnées	Mission principale / infos
RESSOURCES	Benjamin POCHOLLE	Conseiller Numérique	benjamin.pocholle@cctnp.fr Tél : 06 72 62 20 60	Mise en place des ateliers numériques. Poste financé par l'Etat pendant 2 ans.
RESSOURCES / VILLE DE DOULLENS	Pascal FACHE	Chef de projet Petite ville de demain	pascal.fache@cctnp.fr Tél : 06.76.76.80.91	Développement économique et accompagnement OPAH
TECHNIQUE URBANISME	Marine BOITEL	Adjointe au chef du pôle Technique en charge de l'urbanisme et Habitat	marine.boitel@cctnp.fr Tél : 03 22 32 31 18 / 06 24 74 40 16	PLUi, habitat
FINANCES	Angéline LAROSE	Adjointe à la cheffe de pôle administration et finances	angeline.larose@cctnp.fr Tél : 03 22 77 80 04	Gestion des finances et des subventions.
ENFANCE / JEUNESSE	Fabien CARBONNIER	Animateur du RPE de Bernaville	fabien.carbonnier@cctnp.fr rpe.bernaville@cctnp.fr Tél : 03 64 62 02 23	Animation du réseau des assistants maternels
RESSOURCES	Mélessandre BAILLIEUX	Agent d'accueil antenne Villers-Bocage	melissandre.baillieux@cctn p.fr Tél : 03.22.93.40.80	Accueil physique et téléphonique. Contrat PEC
SOLIDARITES	Amandine WYBO	Agent qualité MAD	amandine.wybo@cctnp.fr Tél : 06 02 11 63 48	Suivi qualité dans le cadre du CPOM Contrat PEC

8. DELIB DU CONSEIL : Adhésion à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)

Jean-Michel MAGNIER (BEAUMETZ) rappelle à l'assemblée que la CCTNP est adhérente du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA). Le PMGA souhaite adhérer à l'assemblée des Communalités de France. Toutefois, le PMGA ne peut y adhérer si les EPCI qui le composent ne sont pas membres. Cette adhésion a pour but de nous apporter un appui sur les documents d'urbanisme (SCOT) ainsi qu'une aide sur les services juridiques et techniques, notamment pour les PLUis.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

► **Le Conseil communautaire approuve** l'adhésion à l'association des Communalités de France (AdCF) à compter du 1er janvier 2022. La cotisation annuelle 2022 de 3 281,00 € est basée sur les 31 249 habitants de la CCTNP (soit 0,105 centimes d'euros par habitant).

9. DECISION PRESIDENTE : Révision des contrats des refuges pour animaux

La Présidente informe l'assemblée avoir demandé l'actualisation par avenant des contrats de prise en charge animale par les refuges de Buigny-Saint-Maclou et de la SACPA. L'application de cette nouvelle répartition des communes est actée à compter du 1er janvier 2022.

Liste des refuges de rattachement pour chaque commune adhérente

Communes		Choix du refuge
AGENVILLE	1	BUIGNY
AUTHEUX	1	BUIGNY
BEALCOURT	1	BUIGNY
BEAUMETZ	1	BUIGNY
BERNATRE	1	BUIGNY
BERNAVILLE	1	BUIGNY
BERNEUIL	1	BUIGNY
BONNEVILLE	1	BUIGNY
BREVILLERS	1	BUIGNY
CONTEVILLE	1	BUIGNY
DOMESMONT	1	BUIGNY
DOMLEGER	1	BUIGNY
EPECAMPS	1	BUIGNY
FIEFFES MONTELET	1	BUIGNY
FIENVILLERS	1	BUIGNY
GEZAINCOURT	1	BUIGNY
HEUZECOURT	1	BUIGNY
HIERMONT	1	BUIGNY
LE MEILLARD	1	BUIGNY
LONGUEVILLETTE	1	BUIGNY
MEZEROLLES	1	BUIGNY
MONTIGNY LES JONGLEURS	1	BUIGNY
OUTREBOIS	1	BUIGNY
PROUVILLE	1	BUIGNY
SAINT ACHEUL	1	BUIGNY
TOTAL		25

Communes		Choix du refuge
AUTHIEULE	1	SACPA
BARLY	1	SACPA
BAVELINCOURT	1	SACPA
BEAUCOURT SUR L'HALLUE	1	SACPA
BEAUQUESNE	1	SACPA
BEAUVAIL	1	SACPA
BEHENCOURT	1	SACPA
BOISBERGUES	1	SACPA
BOUQUEMAISON	1	SACPA
CANDAS	1	SACPA
COISY	1	SACPA
CONTAY	1	SACPA
DOULLENS	1	SACPA
FLESSELLES	1	SACPA
FRECHENCOURT	1	SACPA
FROHEN SUR AUTHIE	1	SACPA
GORGES	1	SACPA
GROUCHES LUCHUEL	1	SACPA
HEM HARDINVAL	1	SACPA
HUMBERCOURT	1	SACPA
LA VICOGNE	1	SACPA
LUCHEUX	1	SACPA
MAIZICOURT	1	SACPA
MIRVAUX	1	SACPA
MOLLIENS	1	SACPA
MONTIGNY SUR L'HALLUE	1	SACPA
MONTONVILLERS	1	SACPA
NAOURS	1	SACPA
NEUVILLETTE	1	SACPA
OCCOCHES	1	SACPA
PIERREGOT	1	SACPA
RAINNEVILLE	1	SACPA
REMAISNIL	1	SACPA
RUBEMPRE	1	SACPA
SAINT GRATIEN	1	SACPA
TALMAS	1	SACPA
TERRAMESNIL	1	SACPA
VADENCOURT	1	SACPA
VILLERS BOCAGE	1	SACPA
WARGNIES	1	SACPA
TOTAL		40

10. DECISION PRESIDENTE : Adhésion au nouveau contrat du groupe d'assurance des risques statutaires (2022-2025)

La Présidente rappelle que la CCTNP a mandaté le Centre de Gestion de la Somme pour la renégociation du contrat d'assurance statutaire. Ainsi, la SOFAXIS a été retenue en proposant un accompagnement en matière de couverture des risques adapté aux besoins de la CCTNP et tenant compte de la sinistralité effective. Ainsi, certaines communes pourront observer des taux de cotisation sensiblement différents à ceux proposés pour notre intercommunalité.

La Présidente souligne qu'une première augmentation de 15% en 2021 et précise qu'une nouvelle hausse est à nouveau enregistrée sur 2022. Elle souligne une sinistralité de plus en plus importante au sein des agents territoriaux. Des services sont ainsi proposés au travers de cette cotisation pour nous accompagner sur retour à l'emploi, le soutien psychologique ou bien encore l'enrayement de l'absentéisme.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

- ▶ L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire conclu par le Centre de Gestion avec CNP Assurances ayant pour courtier la Société SOFAXIS est effective à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une période de 4 ans.

11. INFO : Transfert de l'antenne de la Mission Locale Grand Amiénois

Considérant les besoins de la Mission Locale en termes de locaux et d'espace, une réflexion a été menée sur la possibilité de déplacer l'antenne du site. Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2022, la Mission Locale sera accessible Boulevard Ernest DEHEE à Doullens (à proximité de la bibliothèque municipale).

Ce déménagement permet de libérer une superficie totale de 139 m² au siège de la CCTNP (AGORA) et facilite l'utilisation quotidienne des différentes salles de réunion. Une organisation des équipes peut ainsi être envisagée.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

12. DELIB CONSEIL : Acquisition d'un bien immobilier pour la création d'un RPE à Doullens

Jacques MASSET (RAINNEVILLE) propose l'acquisition d'un bien immobilier pour la création d'un Relais petite enfance (RPE) à Doullens. Il précise qu'un premier projet de construction, dans la cour intérieure du CRI, avait été envisagé. Toutefois, considérant que ce nouveau projet est plus adapté aux besoins du RPE et qu'il est également éligible aux subventions prévues, il est proposé d'acquérir une maison pour rénovation au prix de 170 000,00 €.

La Présidente précise que le site initialement choisi, situé dans la cour intérieure du CRI, n'est pas délaissé mais au contraire qu'il va être utilisé dans le cadre de la mise en place du projet communautaire de Maison France Services et du Guichet Unique de l'Habitat à Doullens. Des dossiers de demande de subvention ont été déposés en fin d'année 2021.

- Daniel CARON (BOUQUEMAISON) souhaite connaître l'estimation du coût des travaux à réaliser sur l'immeuble acheté en faveur du RPE.

Il est précisé que le projet global est estimé à 496 976 € HT (travaux + achat).

Subventions sollicitées : - 35% au titre de la DETR,
 - 20 % par la CAF (soit 100 000 €),
 - 15 % Conseil départemental,

Autofinancement : - 30% de fonds propres CCTNP,

Jean-Michel MAGNIER (BEAUMETZ) souligne que ce budget respecte l'enveloppe budgétaire initialement prévues sur le projet.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

- ▶ **Le Conseil communautaire approuve** l'acquisition du bien immobilier sis 22 rue Catherine Garcin à DOULLENS (80600), références cadastrales section AB n°16 pour 4a 33ca, au prix de 170 000 €, en vue de créer un relais petite enfance sur la commune.

13. DELIB BUREAU : Engagement d'un quart des dépenses d'investissement au budget général et budgets annexes pour l'exercice 2022

Jacques MASSET (RAINNEVILLE) informe l'assemblée que le Bureau communautaire a autorisé à l'unanimité en séance le 20/01/2022 l'engagement du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports afin de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif de l'exercice 2022. Cette délibération a été élaborée sous les conseils avisés de Remy FROISSART, CDL.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

14. INFO : Arrêtés de virements de crédit

Jacques MASSET (RAINNEVILLE) fait état des différents arrêtés pris par la Présidente, autorisant des virements de crédits sur le budget principal et les budgets annexes de la CCTNP. Ces écritures comptables sont des ajustements budgétaires nécessaires à la clôture de l'exercice 2021.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.



MARCHES PUBLICS

Considérant les analyses réalisées par la commission d'appel d'offres (CAO) en séance le 18/01/2022, Jacques MASSET (RAINNEVILLE) annonce les différentes attributions de marchés.

15. DELIB CONSEIL : Fourniture et livraison de produits et matériels d'entretien et d'hygiène pour la CCTNP

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

► **Le Conseil communautaire nomme** la société SDHE-HYG UP, attributaire du LOT n°1 « Produits d'entretien et d'hygiène » pour un montant de 9 563,23 € HT ; du LOT 2 « Ouaterie et essuyage » pour un montant de 11 731,80 € HT ; du LOT 3 « Matériels et consommables d'entretien et d'hygiène » pour un montant de 3 766,71 € HT ; Et la société SOCOLDIS, attributaire du LOT n°4 « EPI à usage unique » pour un montant de 26 291,00 € HT.

16. DECISION PRESIDENTE : Fourniture d'arbres et matériels connexes sur les Communes de la CCTNP

Jacques MASSET (RAINNEVILLE) salue les 16 communes qui ont répondu favorablement au dispositif régional *1 million d'arbres en Hauts-de-France* subventionné à hauteur de 80%. Il précise que l'ensemble des communes ont été livrées cette semaine.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

► **La Présidente déclare** la société PEPINIERE CRETE, attributaire du marché de fourniture d'arbres et matériels connexes pour un montant de 62 153,86 € HT.

17. DECISION PRESIDENTE : Diagnostic des systèmes d'assainissement des Communes de Flesselles et de Villers Bocage

Il est précisé que la CCTNP est dans l'obligation de faire réaliser les diagnostics tous les 10 ans.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

► **La Présidente déclare** la société IRH attributaire du LOT n°1 « Diagnostic du système d'assainissement rattaché à la station de traitement des eaux usées de la Commune de Villers Bocage » pour un montant de 69 862,50 € HT ; Et la société VERDI attributaire du LOT n°2 « Diagnostic du système d'assainissement rattaché à la station de traitement des eaux usées de la Commune de Flesselles » pour un montant de 69 215,00 € HT.

18. DECISION PRESIDENTE : -Prestation de service pour l'exploitation des stations d'épuration de Beauval, Luchaux, Candas, Fienvillers, Villers Bocage, Rubempré et les réseaux de collecte des eaux usées de Coisy et Rainneville

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

- ► **La Présidente déclare** la société EAUX DE PICARDIE, attributaire du marché « Prestation de service pour l'exploitation des stations d'épuration de Beauval, Luchaux, Candas, Fienvillers, Villers Bocage, Rubempré et les réseaux de collecte des eaux usées de Coisy et Rainneville » pour un montant de 90 947,15 € HT.

MISE A JOUR DES CONSEILLERS – 19h04 Départ d'un conseiller communautaire	Mise à jour des votants : 80/93 Nombre de présents : 61 Nombre de pouvoirs : 19
MONTONVILLERS : Laurent CRAMPON donne pouvoir à Anne-Sophie DOMONT	

19. DELIB CONSEIL : Création de la société publique locale (SPL) « Centre Aquatique Communautaire Territoire Nord Picardie » et prise de participation par la CCTNP.

La Présidente présente l'avancée des travaux du futur centre aquatique. Elle propose l'organisation au printemps, d'une visite en début de Conseil communautaire lorsque les beaux jours reviendront. Dans cette attente, un film réalisé par la société HUBERT CALLEC est diffusé en séance. L'évolution et l'avancement des travaux sont ainsi présentés succinctement.

La Présidente salue des travaux importants menés dans les temps et remercie Patrick BLOCKLET (TALMAS) et Marc BAILLY pour la supervision technique qu'ils apportent en réunion de chantier tous les mardis.

La Présidente annonce le lancement du jeu concours pour trouver le nom du futur centre aquatique. Du 24 janvier au 25 février 2022, vous êtes invités à participer au jeu-concours en faisant parvenir votre proposition en déposant le formulaire dans l'une de nos antennes ou en nous envoyant un courriel à sondage@cctnp.fr.

Le nom du futur centre aquatique sera annoncé lors du Conseil communautaire du 24 mars 2022 en présence du lauréat. A gagner : un accès complet d'un an au centre aquatique.

La Présidente souligne que le nom qui sera retenu reflétera le territoire et l'activité de l'équipement. Elle remercie les personnes souhaitant honorer l'investissement et l'engagement de Monsieur Christian VLAEMINCK sur ce projet. Elle veillera à ce que toute la gratitude de notre intercommunalité lui soit présentée le moment voulu.

La Présidente remercie Claude DEFLESSELLES (COISY) pour les précieux conseils et les différentes alertes dont il a été l'initiateur. Un important travail a ainsi été mené par nos services et le cabinet spécialisé nous accompagnant sur la création de la SPL.

La Présidente présente le principe de la SPL :

- Délégation de service public permettant la gestion du complexe ;
- La SPL sera composée de 2 actionnaires lors de sa constitution. Ce nombre est susceptible d'évoluer si une opportunité se présente.
 - o La CCTNP dispose des 2/3 des actions soit 66 %.
 - ET
 - o La Ville de Doullens dispose d'1/3 des actions soit 33%.
- Le capital de départ fixé à 450 000 € est supporté de manière proportionnel sur les actionnaires :
 - o La CCTNP place une mise de fonds de 300 000 €.
 - ET
 - o La Ville de Doullens place une mise de fonds de 150 000 €.
 - o Ce capital est supporté par 2 exercices budgétaires, dont le 1^{er} est de 16 mois.
 - o Les actions valent 500 € l'unité.
- La gouvernance est composée par les représentants de 2 actionnaires :
 - o Un représentant de chacune des deux collectivités participera à l'assemblée générale qui se réunit une fois par an.
 - o Collège des représentants de la CCTNP = 66% des votes,
 - 6 membres CCTNP,
 - o Collège des représentants de la Ville de Doullens = 33 % des votes,
 - 3 membres Ville de Doullens,
 - o Un commissaire au compte se présente en Assemblée générale,

Comme annoncé en réunion de Bureau le 20 janvier, un appel à candidature est proposé pour l'attribution des 6 sièges de mandataires pour représenter la CCTNP au conseil d'administration de la SPL. Considérant que 2022 est l'année d'ouverture du site, la Présidente souligne que les membres nommés devront faire preuves d'une grande disponibilité. Elle est favorable à prioriser la candidature des Vice-présidents intéressés. Elle annonce que le Bureau a proposé les candidatures de Christelle HIVER, Jacques MASSET et Patrick BLOCKLET. Depuis cette réunion, elle a reçu les candidatures de Anne-Sophie DOMONT, Jean-Michel MAGNIER et Francis PETIT. Elle invite les autres conseillers intéressés présents dans l'assemblée à se faire connaître. Aucune nouvelle candidature n'est présentée. La Présidente précise qu'aucune indemnité de fonction ne sera attribuée sur ces missions.

- Christian MANABLE (RAINNEVILLE) constate la création de deux collèges pour la gestion de la SPL : un collège composé de 6 représentants de la CCTNP et un second, composé des 3 représentants de la Ville de Doullens. Considérant que la Présidente est inscrite de droit au collège des représentants de la CCTNP, il propose que les 5 sièges restants au titre du Conseil communautaire ne soient pas attribués à un délégué de la commune de Doullens.

La Présidente approuve sa demande.

- Anne LOIRE (RUBEMPRE) souhaite avoir des précisions concernant les sièges occupés par la Présidente, également Maire de la Ville de Doullens au sein de la SPL.

La Présidente confirme qu'elle siègera au sein des 6 membres au conseil d'administration de la SPL et qu'elle confie les sièges de représentant permanent à : Jacques MASSET, 1^{er} Vice-président pour la CCTNP et Claude MAQUET, 1^{er} adjoint pour la ville de Doullens.

- Claude DEFLESSELLE (COISY) souhaite savoir si la SPL sera rattachée à la trésorerie générale ou si ses comptes dépendront d'une banque indépendante.

La Présidente confirme que la SPL sera rattachée à une banque. Il sera ainsi nécessaire d'avoir recours à un cabinet experts comptables et à un commissaire au compte titulaire (qui disposera d'un suppléant).

- Christian MANABLE (RAINNEVILLE) souhaite savoir comment a été calculé le capital.

La Présidente indique que le modèle économique de la future SPL a été chiffré à partir d'estimations calculées sur des quotités d'ouvertures, de fréquentations et sur les charges à prévoir (personnel, électricité, etc). Le cabinet SEMAPHORES qui nous accompagne sur cette création a réalisé trois 3 scénarii. Le schéma intermédiaire a été retenu pour un chiffre d'affaires à 80 000 € par an (65 000 entrées publiques + 25 entrées scolaires, soit 90 000 entrées/an).

Afin de transposer avec un équipement similaire, Jacquet MASSET précise que le schéma intermédiaire retenu est basé en dessous des données réelles réalisées par le centre aquatique de Moreuil.

- Christian MANABLE (RAINNEVILLE) souligne qu'il serait intéressant de savoir sur quelle aire géographique de chalandise a été prise en compte par le cabinet d'expertise. Il précise que Doullens se situe au centre de deux importantes métropoles (Amiens et Arras) qui sont déjà dotées d'équipements équivalents. Les secteurs plus ruraux comme Moreuil et Montdidier, ont une population moins dense.

La parole est donnée à Pierre-Fabien PELLETIER (acheteur public) qui précise que les 90 000 entrées/an ont été basées sur la fréquentation réelle du centre aquatique de Moreuil. A noter ce celui-ci a fait sa plus mauvaise année en 2020-2021 (covid) avec 100 000 entrées. Son pic d'activité a été enregistré à 250 000 entrées, avant la construction de l'Aquapôle à Amiens alors qu'il était le seul équipement similaire dans le secteur.

- Patrick BLOCKLET (TALMAS) précise que ce capital de base à la possibilité d'évoluer dans le futur si cela est jugé nécessaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

▶ **Le Conseil communautaire :**

Approuve la constitution d'une SPL,

Fixe le montant du capital social de la société publique locale à 450 000 Euros et approuve la souscription des actions par la Communauté de communes du Territoire Nord-Picardie à hauteur de 66.67 %, soit la somme de 300 000 Euros,

Approuve les statuts de la SPL,

Désigne Jacques MASSET comme représentant permanent de la CCTNP à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL,

Désigne les 6 mandataires suivants pour représenter la CCTNP au conseil d'administration de la SPL : Christelle HIVER, Jacques MASSET, Patrick BLOCKLET, Anne-Sophie DOMONT, Francis PETIT et Jean-Michel MAGNIER.

Autorise les mandataires ci-dessus désignés à se prononcer sur la dissociation ou la jonction des fonctions de Président et de Directeur général de la société publique locale.

Désigner la Présidente, dans l'hypothèse où la Communauté de communes du Territoire Nord-Picardie serait élue Présidente de la société publique locale par le Conseil d'administration.

La Présidente honore cette belle unanimité.

La Présidente précise que le recrutement pour le poste du Directeur(rice) du centre aquatique est en cours. Cette personne sera recrutée par la SPL et aura en charge la constitution et la gestion des équipes, de la promotion et des différentes démarches dans le courant du mois d'avril 2022. Elle précise qu'il sera nécessaire de développer un maximum les offres de loisirs et de bien-être puisque ce sont ces vecteurs qui permettront de limiter le déficit de fonctionnement. La promotion du site devant débiter bien avant l'ouverture du complexe, le modèle économique construit a pris en compte cette charge salariale dès le mois d'avril 2022.

- Dominique DUFOSSE (OCCOCHES) précise que les compétences recherchées doivent se fixer sur une personne expérimentée, pas forcément dans le secteur des centres aquatiques, mais surtout dans le marketing et la gestion des équipes et des animations.
- Daniel CARON (BOUQUEMAISON) souhaite savoir comment va être repris le personnel existant sur l'actuelle piscine Marc REVAUX à Doullens. Est-ce que le statut des agents fonctionnaires de droit public va basculer en droit privé ?

La Présidente indique que sur les trois maîtres-nageurs actuels, un seul est titulaire de la fonction publique et que les deux autres sont contractuels. Il sera possible de mettre en place des conventions de mise à disposition pour permettre aux agents concernés de conserver leur statut. Elle précise que le futur centre aquatique prévoit le recrutement d'une quinzaine personnes. Une réflexion est menée sur l'entretien du complexe (vestiaires, surfaces, vitres..) afin d'orienter les recrutements sur du direct ou sur de la prestation de service.

- Daniel CARON (BOUQUEMAISON) constate qu'il est annoncé un déficit annuel prévisionnel de 450 000 €. Il souhaite savoir quel sera le déficit sur la première année d'exercice considérant que les charges en personnel débuteront en avril et que les recettes n'entreront qu'à l'ouverture en septembre.

La Présidente indique que le déficit 2022 est estimé à 280 000 €. Elle souligne que certains équipements devront être achetés lors de l'ouverture, alors que ces acquisitions d'équipements ne sont pas prévues dans l'enveloppe de la construction initiale.

- Jacques MASSET (RAINNEVILLE) précise que le premier exercice est fixé sur 16 mois. En 2022, le budget de la CCTNP va abonder sur 4 mois (de septembre à décembre).
- Daniel CARON (BOUQUEMAISON) constate que c'est à la CCTNP d'abonder au budget et de prévoir le remboursement du déficit du centre aquatique d'un montant de 280 000 € pour 2022. Ce déficit ne sera donc pas pris sur le capital de la SPL.

La Présidente confirme que dans la théorie, il n'est pas question de prendre sur le capital de la SPL. Toutefois, cela peut être mis en place si cela est jugé nécessaire. Une souplesse est possible mais il faut être très vigilant car si nous piochons dans le capital, nous aurions l'obligation de combler le déficit dans les 2 ans.

Pierre-Fabien PELLETIER indique que :

- Une mise de fonds (le capital) de 450 000 € est actée.
- Pour cette première année, 300 000 € seront versés : 200 000 € par la CCTNP et 100 000 € de la Ville de Doullens.
- A cela s'ajoute 192 000 € de subventions d'équilibres par la CCTNP, qui seront eux-mêmes divisés en 180 000 € de COST (compensation non soumise à la TVA) + 12 000 € d'une autre subvention (soumise à TVA).
- La seconde année, sera versés les 150 000 € restant au capital : 100 000 € par la CCTNP et 50 000 € de la Ville de Doullens.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

20. DELIB : Recours au contrat d'apprentissage

La Présidente annonce avoir été démarchée par la Directrice de la MFR de Beauquesne, à la recherche de postes en apprentissage pour des élèves souhaitant valider leur formation. Considérant les modalités proposées, une réflexion a été envisagée pour un accompagnement au métier d'ATSEM sur l'école de Candas.

- Anne LOIRE (RUBEMPRE) souhaite connaître le rôle de l'intercommunalité par rapport à la compétence scolaire.

La Présidente rappelle que la CCTNP s'occupe de la compétence scolaire pour les 5 établissements de l'ex Bernavillois : Ecole primaire "La Plaine du Moulin" à AGENVILLE, Ecole primaire "La plume et l'encre" à BERNAVILLE, Ecole primaire "Jean de la Fontaine" à CANDAS, Ecole primaire "Jules Verne" à FIENVILLERS, Ecole primaire "Les fontaines bleues" à MEZEROLLES. Elle annonce que l'école de Mézerolles devrait voir l'ouverture d'une classe lors de la prochaine rentrée. Une fermeture de classe en raison des effectifs est à prévoir à Doullens.

- Daniel CARON (BOUQUEMAISON) annonce s'abstenir sur ce vote. Il précise être favorable au contrat d'apprentissage mais être contre le fait que la CCTNP prenne un engagement pour un contrat sur un établissement scolaire, alors que l'assemblée ne s'est pas encore prononcée sur la gestion de la compétence.

La Présidente rappelle qu'en cas de transfert de la compétence, il y aura alors un transfert des moyens.

- Jacques MASSET (RAINNEVILLE) annonce que certaines communes sont éligibles par le ministère de l'Agriculture qui propose des aides sur les cantines allant de 14 à 15 000 € en fonction des effectifs. Information Sylvain DESSAINT : sylvain.dessaint@cctnp.fr ou Tél 06.67.93.94.43.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

La délibération est approuvée avec 1 abstention

- **► Le Conseil communautaire approuve** le recours à un contrat d'apprentissage et inscrit au budget les crédits nécessaires :
 - Service d'accueil : PÔLE ENFANCE / JEUNESSE / SCOLAIRE
 - Diplôme préparé par l'apprenti : CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE)
 - Objectif de la formation : Former l'apprenti aux fonctions d'ATSEM
 - Durée de la formation : Du 31/01/2022 au 31/07/2023.

21. DELIB : Adhésion à la convention SOMEA (Somme Espace et Agronomie)

Francis PETIT (GROUCHES-LUCHUEL) rappelle que SOMEA nous assiste dans tous nos dossiers liés au ruissellement. SOMEA a ainsi la charge du référencement d'une base de données dédiée permettant l'obtention de subventions. SOMEA nous accompagne également sur le piquetage des ouvrages en négociation avec les propriétaires.

- François CREPIN (LONGUEVILLETTE) évoque son projet plantation de haies sur sa commune. Sans retour sur l'avancée du dossier il souhaite savoir où cela en est.

Il lui est précisé que ce projet est rattaché au bassin de la Gézaincourtoise. La phase de finalisation étant très longue, notamment pour la réception des accords de Madame La Préfète. La commune a été très réactive mais la gestion administrative globale est assez longue. Cela suit son cours pas d'inquiétude.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

- ▶ **Le Conseil communautaire approuve** l'adhésion à la convention SOMEA.

Francis PETIT (GROUCHES-LUCHUEL) souligne que des brochures d'informations éditées par l'Etat sur la gestion et l'entretien des bords de rivières ont été distribuées en début de séance. Un second document est proposé par le SYMCEA, avec lequel nous travaillons sur l'Authie et ses affluents. Pour mémoire la CCTNP a signé une délégation de compétence GEMAPI sur 5 ans. Contacter M. MARIETTE pour info ou problème.

Le formulaire de signalement en cas de problème à la suite d'orages (possibilité de mettre une photo en PJ) pour permettre une intervention très rapide des équipes pour retirer les arbres sur la rivière.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

22. DELIB : Avis défavorable relatif au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Rubempré

La Préfecture a sollicité la CCTNP pour remettre un avis concernant l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Rubempré. La Présidente annonce à l'assemblée que le Conseil municipal de Rubempré a remis un avis défavorable sur ce projet. Une réunion organisée par la Préfecture est prévue le lundi 31 janvier à 14h30 pour permettre de présenter un plan de développement éolien plus harmonieux sur le département, notamment au regard des enjeux de saturation local, et cartographier les emplacements existants. Il est précisé que la commune de Rubempré n'a pas été consultée pour la création de cette cartographie.

- Anne LOIRE (RUBEMPRE) précise avoir rencontré Madame la Préfète de la Somme pour porter l'opposition de son Conseil municipal et de ses habitants sur le projet. La création de la cartographie a bien été mentionné sans précision.
- Vanessa DEBONNE (BREVILLERS) précise que la cartographie actuellement en élaboration n'est pour le moment présentée uniquement aux présidents des EPCI, aux Sénateurs et aux Députés. La procédure prévoit une information plus tardive sur le plan local auprès des Maires.
- Claude DEFLESSELLE (COISY) indique que la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a également remis un avis défavorable sur le projet d'éolien de RUBEMPRE.
- La Présidente rappelle les enjeux de la fiscalité éolienne et précise que la CCTNP touche environ 484 000 € annuellement et que les communes perçoivent environ 13 000 € par éolienne posée sur leur territoire. Elle souligne qu'après les décisions qui seront à prendre prochainement sur la gestion de la compétence scolaire sur le territoire, une étude approfondie sera menée et des décisions seront à prendre par l'assemblée concernant la fiscalité éolienne.
- Anne-Sophie DOMONT (VILLERS BOCAGE) regrette que sa commune n'ait pas été associée sur ce projet, alors que les parcelles où il est projeté d'implanter ces éoliens sont limitrophes avec sa commune.
- Claude DEFLESSELLE (COISY) rappelle la procédure : Les différentes institutions remettent des avis sur le projet éolien puis c'est à Madame la Préfète de décider. Toutefois, le Tribunal administratif peut remettre en cause cette décision préfectorale.
- Christian MANABLE (RAINNEVILLE) souligne qu'il s'agit d'un sujet sensible. Il regrette l'oubli trop fréquent des zones de développement éolien (ZDE) et la mise en place de projets organisés avec le Département. Pour lui, les implantations d'éoliennes répétées sur le territoire répondent aux envies d'élus locaux ou propriétaires. Il précise être d'une manière globale favorable aux éoliennes mais annonce être contre ces projets qui apparaissent sans organisation et

programmation construite au sein d'un schéma. Il souligne que la commune de RUBEMPRE est dans le périmètre de protection UNESCO de la cathédrale d'Amiens. Une jurisprudence existe dans le secteur puisqu'un projet a été refusé alors que la commune est située à 18 kms du site, soit plus loin que la commune de Rubempré.

La Présidente consent qu'une absence de réflexion et de planification fait défaut.

- Anne LOIRE (RUBEMPRE) précise que son Conseil municipal n'est pas contre le principe de l'éolien, notamment par rapport aux enjeux climatiques. Toutefois, après un an de recherches approfondies sur le sujet, à la suite de plusieurs visites de sites, le constat est unanime : la commune rejette ce projet en raison de la problématique du ruissellement et l'érosion des terres sur cette route entre Villers-Bocage et Rubempré. Elle rappelle les fréquentes inondations sur une zone qui est pourtant composée de terres agricoles et de petites zones boisées. Elle déplore un manque de concertation sur ce projet et s'inquiète que l'amplification de ces phénomènes d'érosion et de ruissellement si ce projet aboutit.

Elle s'inquiète :

- Pour les éleveurs locaux positionnés trop près de ces futurs éoliennes aéroportées, soucieux pour leurs élevages.
- Qu'1/3 du parc national éolien soit implanté uniquement dans le département de la Somme.
- Pour les riverains qui craignent la dévalorisation des biens immobiliers.
- Des nuisances visuelles, sonores et des risques environnementaux réels pour les 27 communes qui seront touchées par ce projet.

Le Conseil municipal a sollicité l'avis des habitants sur le sujet, Madame LOIRE regrette que dans les instances supérieures, les élus locaux et les citoyens soient mis à l'écart sur ces décisions. Considérant que la Région des Hauts-de-France et le Département de la Somme sont contre, elle souhaite que nos instances puissent se faire entendre. Elle soutient la mixité et la recherche des alternatives à l'éolien dans la Somme.

- Christian MANABLE (RAINNEVILLE) est alerté par l'augmentation continue des besoins en électricité, mais convient qu'il faut une alternative à l'éolien et au nucléaire.
- Claude MAQUET (DOULLENS) annonce qu'il s'abstient sur ce vote pour des raisons professionnelles. La Présidente lui demande de bien vouloir sortir de la salle le temps du vote.
- Jacques MASSET (RAINNEVILLE) confie avoir reçu plusieurs sollicitations de démarcheurs sur sa commune. Il est conscient des besoins et reste globalement favorable à l'éolien, toutefois il regrette que ces projets implantations ne soient reconnu comme des projets d'utilité publique.

Il précise à l'assemblée que la CCTNP reverse 75 000 € au titre des attributions de compensation à des communes au titre de l'éolien.

Il annonce s'abstenir sur ce vote.

- Considérant la proximité de sa commune avec le projet éolien de Rubempré, Anne-Sophie DOMONT (VILLERS-BOCAGE) ne comprend pas pourquoi elle n'y est pas été associée. Elle alerte

sur une seconde demande d'implantation présentée auprès de sa commune sur ce même secteur. Cela impliquerait l'implantation du double d'éoliennes déjà évoquées.

- Habitant à proximité d'éoliennes, François CREPIN (LONGUEVILLE) confirme que lorsque le vent du Nord monte, les pales des éoliennes occasionnent un bruit très important sur un périmètre de 500 m autour d'elles.
- Fanny DELESTRE (DOULLENS) confirme qu'à Péronne, ces nuisances sont entendues sur des habitations à étages à près de 3 kms.

MISE A JOUR DES CONSEILLERS – 20h23 Départ d'un conseiller communautaire	Mise à jour des votants : 80/93 Nombre de présents : 60 Nombre de pouvoirs : 19
TALMAS : Patrick BLOCKLET	

- Jean-Michel BOUCHY (NAOURS) annonce être contre ce projet. Il confirme avoir des éoliennes sur Naours mais est partisan de la solarisation des zones communales pour profiter de loyer. Il faudrait un arbitrage de l'architecte de France et porter une réflexion sur les alternatives développées.

La Présidente met le sujet au vote de l'assemblée.

Nombre de conseillers : 93

Présents : 59

Pouvoirs : 19

La délibération est approuvée : -

- Avis défavorables au projet : 62
- Avis favorables au projet : 1
- Abstentions : 15

► **Le Conseil communautaire** remet un avis défavorable au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de RUBEMPRE et va notifier cet avis défavorable au service coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, en Préfecture de la Somme.

Retour de Claude MAQUET dans la salle après le vote.

MISE A JOUR DES CONSEILLERS – 20h28 Départ d'un conseiller communautaire	Mise à jour des votants : 80/93 Nombre de présents : 59 Nombre de pouvoirs : 19
LONGUEVILLE : François CREPIN	

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

23. DELIB : Cession d'une parcelle du CCAS de Beauval à la CCTNP pour la construction de la STEP sur la commune

Après le rappelle du projet par la Présidente concernant la reconstruction de la station d'épuration (STEP) à Beauval.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

► **Le Conseil communautaire approuve** la cession à titre gracieux d'une partie de la parcelle ZVN°93, pour permettre la construction d'une station d'épuration (STEP) sur la commune de BEAUVAL, autorise la Présidente à formaliser la cession et d'exécuter les formalités afférentes à ce dossier et inscrit au budget les frais notariés et le coût de la division parcellaire.

24. DELIB : Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Beauval

Après le rappelle des principales modifications et des enjeux de cette modification pour la commune de Beauval,

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

► **Le Conseil communautaire approuve** la modification n°1 du PLU de Beauval telle qu'elle est définie et contenue dans le dossier qui sera affiché et consultable pendant 30 jours en mairie de Beauval et au siège de la CCTNP.



COMMUNICATION

25. INFO DECISION PRESIDENTE : Approbation du contrat d'accompagnement du RGPD avec la société ADICO

La Présidente rappelle les obligations de la CCTNP liées au règlement général de la protection des données personnelles (RGPD). Elle informe l'assemblée avoir signé le contrat d'accompagnement RGPD proposé par l'ADICO. Elle inscrit au budget 2022 les crédits correspondants,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ AGENDA

La Présidente annonce l'organisation d'une **Conférence des maires le 25 mai 2022**, sur la gestion de la compétence scolaire.

➤ SPECTACLES VIVANTS

Anne-Sophie DOMONT (VILLERS-BOCAGE) informe les communes qu'elles seront prochainement contactées pour savoir si elles souhaitent recevoir à domicile le Festival CHEZ WEPES pour la prochaine saison culturelle. Une priorité sera donnée aux communes qui n'ont encore jamais reçu ce spectacle.

➤ URBANISME

François DURIEUX (BEAUQUESNE) indique que dans le cadre des différentes révisions des PLU/PLUis, les communes qui souhaitent y intégrer leurs plans d'alignements sont invitées à contacter la cheffe urbanisme Marine BOITEL (marine.boitel@cctnp.fr tél : 06.24.74.40.16) d'urgence.

➤ CRISE SANITAIRE

Christian MANABLE (RAINNEVILLE) relance sa demande concernant la présentation d'un bilan financier des dépenses et des économies réalisées lors des confinements 2020/2021.

Jacques MASSET (RAINNEVILLE) précise que l'analyse est relativement connue et souligne qu'il est possible d'y inclure les investissements que nous n'avons pas réalisés, ou que nous avons pu réaliser grâce à la mise en place du Plan de relance.

La Présidente confirme qu'il est délicat de savoir jusqu'où nous devons aller dans le détail de cette analyse. Pour exemple elle indique que la prise en compte des agents placés en ASA sur ces périodes est à prendre en compte sur le fonctionnement, puisqu'un impact nos coûts à long termes se fera (contrats prévoyances, mutuelles, etc.).

L'ordre du jour est épuisé.

Sans question complémentaire, la Présidente clôture la séance à 20h30.

La Présidente

Christelle HIVER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU TERRITOIRE
NORD
PICARDIE
CCTNP

La secrétaire de séance,

Clémence ROUSSEAU

